

SOMMAIRE

Conseil communautaire du 21 septembre 2022 - séance n°5

I.	Approbation du procès-verbal de la séance n°4 du 5 juillet 2022.	1
II.	Reversement de la taxe d'aménagement entre communes et intercommunalité.	1-2
III.	FPIC 2022 : répartition dérogatoire	2
IV.	Institution et perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	2-3
V.	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Institution du plafonnement.	3
VI.	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Institution d'un zonage à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	4-5
VII.	Exonération de la TEOM 2023 (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les locaux à usage industriel et des locaux commerciaux.	6-8
VIII.	Instauration d'une RESOM (Redevance Spéciale de l'Enlèvement des Ordures Ménagères) à compter du 1 ^{er} janvier 2023.	8-10
IX.	Révision allégée du PLU de la commune de Clion-sur-Indre.	10-12
X.	Révision allégée du PLU de la commune de Fléré-la-Rivière.	12-14
XI.	Droit de Préemption Urbain : délégation à l'OPAC 36.	14
XII.	Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Valençay en Berry.	15
XIII.	Marché des déchets ménagers et assimilés : résultat de l'appel d'offre (lot 1 et 2).	15-16
XIV.	Avenant n°2 du marché négocié de la déchèterie du Porteau à Châtillon-sur-Indre.	17
XV.	Projet de création d'une unité de traitement mutualisée des ordures ménagères résiduelles (OMR) sur le territoire de l'Indre – poursuite de la démarche initiée.	17-18
XVI.	Avis sur le projet d'exploitation d'un parc éolien sur la commune de Charnizay.	18
XII.	Communication des Vice-Présidents.	18
XIII.	Informations et questions diverses.	19

Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry
Procès-verbal du conseil communautaire n° 05
Du 21 septembre 2022.

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un septembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du CHÂTILLONNAIS-en-BERRY (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à CHÂTILLON-sur-INDRE, sous la présidence de Monsieur Gérard NICAUD.

Date de la convocation : 15 septembre 2022.

Etaient présents : Gérard NICAUD, Marc ROUFFY, Jean-Marie BONAC, Béatrice LE GLOANNEC, Pierre BERTHOUMIEUX, Alain BOURIN, Jacques CHARLOT, Françoise FAUCHON-VERDIER, Alain JACQUET, Brigitte BARCELO, Danielle BERTRAND, Nelly BREMOND, Marie-Christine CHARPENTIER, Patrice COSSON, Joëlle DEPONT, Martial GARÇAULT, Annette GARCEAULT, Christian GIRAULT, Christophe GIRAULT, Marie-Noëlle LEOURIER, Corine MOURÉ, Martiale POURNIN.

Avaient donné pouvoir :

Michel BRAUD, PV à Marie-Noëlle LEOURIER,
Jean-Louis MEUNIER, PV à Pierre BERTHOUMIEUX.

Etaient Absents :

Alexandra BEAUVAIS-MATTHEY, Bernard HOLLANDE.

Secrétaire de séance : Joëlle DEPONT

I : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE N°4 DU 5 JUILLET 2022.

Aucune observation n'ayant été émise, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

II : D01 : REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉ.

Exposé :

La taxe d'aménagement concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

Jusqu'alors facultatif, le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Cet article 109 indique en effet que « si la taxe d'aménagement est perçue par les communes membres, un reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI est obligatoire ».

Les communes membres ayant institué un taux de la taxe d'aménagement doivent donc, par délibérations concordantes, définir les reversements de cette taxe communale à l'intercommunalité. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1^{er} janvier 2022. Afin de répondre à la loi de finances pour 2022, il est proposé que les communes concernées reversent le même pourcentage de leur taxe d'aménagement à la communauté de communes.

Le conseil communautaire, sur avis favorable du Bureau ;

- Vu l'article 109 de la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 ;
- Vu l'ordonnance 2022-883 du 14 juin 2022 ;
- Vu l'article L331-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

ADOPTE le principe de reversement de 10 % de la part communale de la taxe d'aménagement à la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry pour les années 2022 et 2023 ;

DIT que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions au 1^{er} janvier 2022 ;

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 21.

CONTRE : 1 Madame Joëlle DEPONT.

ABSTENTIONS : 2 Monsieur Marc ROUFFY – Madame Françoise FAUCHON-VERDIER.

III : D02 : FPIC 2022 : RÉPARTITION DÉROGATOIRE.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales a été mis en place en 2012 et consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées.

Après avoir détaillé les montants attribués à la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry, et à chaque Commune membre, dans le cadre de la répartition dite « de droit commun », Monsieur le Président propose afin de renforcer la solidarité financière au profit de la Communauté de Communes, d'opter pour une répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », ci-dessous reproduite.

Communes	Prélèvement dérogatoire	Reversement dérogatoire
<i>ARPHEUILLES</i>	- 2 697 €	4 405 €
<i>CHATILLON SUR INDRE</i>	- 30773 €	36 471 €
<i>CLERE DU BOIS</i>	- 3 134 €	4 515 €
<i>CLION</i>	- 12 656 €	16 394 €
<i>FLERE LA RIVIERE</i>	- 5 613 €	10 224 €
<i>MURS</i>	- 1 828 €	2 085 €
<i>PALLUAU SUR INDRE</i>	- 9 255 €	16 436 €
<i>SAINT CYRAN DU JAMBOT</i>	- €	7 443 €
<i>SAINT MEDARD</i>	- 870 €	809 €
<i>LE TRANGER</i>	- 2 005 €	3 779 €
CDC DU Châtillonnais-en-Berry	- 35 941 €	80 635 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, sur avis favorable du Bureau ;

DÉCIDE d'opter pour la répartition dite dérogatoire à la majorité des 2/3 ;

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

IV : D03 : INSTITUTION ET PERCEPTION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES A COMPTEUR DU 1^{er} JANVIER 2023.

- Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, définissant les conditions dans lesquelles une commune ou un établissement public de coopération intercommunale peut instituer et percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;
- Vu le I de l'article 1520 du code général des impôts, qui prévoit les communautés de communes peuvent instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'elles assurent la collecte des déchets ménagers ;
- Vu l'article 1609 quater du code général des impôts qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale peuvent instituer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dès lors qu'ils bénéficient de la

compétence prévue à l'article L 2224-13 du code général des collectivités territoriales et qu'ils assurent au moins la collecte des déchets ménagers ;

- Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

- Vu l'article 1520 du code général des impôts ;

- Vu l'article 1379-0 bis du code général des impôts ;

- Vu l'article 1609 quater du code général des impôts ;

Le Président rappelle le budget des ordures ménagères et ses conditions d'équilibre.

Il expose les difficultés rencontrées par le service pour recouvrer les recettes relevant de la redevance des ordures ménagères.

En effet, le suivi et l'identification des usagers s'avère de plus en plus complexe, ce qui entraîne une augmentation d'impayés.

Face à ce constat croissant depuis plusieurs années, des simulations ont été effectuées pour une mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), en remplacement de la Redevance de l'Enlèvement des Ordures ménagères (REOM).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, sur avis favorable du Bureau, à l'unanimité des membres présents ;

DÉCIDE d'instituer et de percevoir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

V : D03bis : TEOM : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES

Institution du plafonnement.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1522 II du code général des impôts qui précisent les conditions dans lesquelles il peut être institué un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le seuil du plafonnement à fixer ne peut être inférieur à deux fois la valeur locative moyenne communale.

Au sein d'un même syndicat mixte, le coefficient fixé pour le plafonnement est identique sur l'ensemble de son périmètre. Il s'applique ensuite à chaque valeur locative moyenne communale. Il en résulte donc un plafonnement différencié par commune des locaux d'habitation.

Au vu des simulations réalisées et compte-tenu de la valeur locative moyenne de chaque commune du territoire de la communauté de communes, le Président propose de fixer le seuil à deux fois la valeur locative moyenne communale.

Après débat, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, sur avis favorable du Bureau ;

DÉCIDE d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que le prévoit l'article 1522 II du code général des impôts.

Le seuil de plafonnement à appliquer est fixé à deux fois la valeur locative moyenne communale à compter du 1^{er} janvier 2023.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VI : D03ter : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES (TEOM)

Institution d'un zonage à compter du 1^{er} janvier 2023.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions des articles 1636 B sexies et 1609 quater du code général des impôts. Ces dispositions autorisent les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à voter des taux de taxe différents en fonction de zones de perception définies en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu.

Les zones, dont le périmètre doit être précisé dans la délibération, peuvent présenter un caractère infra communal. Pour les groupements de communes, elles peuvent recouvrir une ou plusieurs communes sans respecter le périmètre communal ou correspondre à des territoires communaux.

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par délibération n°3 du 21 septembre 2022.

Le conseil communautaire, sur avis favorable du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de définir des zones de perception sur lesquelles des taux différents de TEOM seront votés.

Ces zones sont définies comme suit en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu,

- zone n°1 composée de commune ou partie de commune suivante :
Châtillon-sur-Indre centre bourg (zone définie cf annexe 1) ;

- zone n°2 composée de commune ou partie de commune suivante :
Clion-sur-Indre centre bourg (zone définie cf annexe 2) ;

- zone n°3 composée de communes ou parties de communes suivantes :
Arpheuilles, Cléré-du-Bois, Fléré-la-Rivière, Le Tranger, Murs, Palluau-sur-Indre, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Médard, Châtillon-sur-Indre (écarts), Clion-sur-Indre (écarts).

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VII : D03quater : EXONÉRATION DE LA TEOM 2023 (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES) POUR LES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL ET DES LOCAUX COMMERCIAUX.

Monsieur le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article 1521-III. I du code général des impôts, qui permettent aux conseils communautaires ou aux organes délibérants de groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement le cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent être exonérés.

La liste des établissements exonérés doit être affichée à la communauté de communes.

Monsieur le président explique que les professionnels dispensés concernés ont recours à un prestataire privé et que les autres seront assujettis à la redevance spéciale des déchets ménagers.

Le conseil communautaire, sur avis favorable du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

DÉCIDE d'exonérer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. I du code général des impôts, les locaux à usage industriel, les locaux commerciaux, et les locaux à usage des administrations, établissements publics et parapublics, dont la liste est annexée à la présente délibération.

Cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2023.

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Annexe à la délibération D03 quater de conseil communautaire du 21 septembre 2022

Exonération à la TEOM
Liste 1 : Artisans, commerçants, bâtiments communaux, publics et parapublics

Communes	Occupant/Nom commercial	Adresse	Références cadastrales	
ARPIEUILLES	SCIA TEVA	LES PENSERES	AK 57-58	
ARPIEUILLES	MAIRE ANCIENNE ECOLE	PLACE DE L'EGISE	AD 194	Bâtiments communaux
ARPIEUILLES	LE GANGLÉ	ROUTE DE LOZANÇE	AD 181	Bâtiments communaux
ARPIEUILLES	EGISE		AD 97	Bâtiments communaux
ARPIEUILLES	MAIRIE DES SITES	PLACE DE L'EGISE	AD 81	Bâtiments communaux
ARPIEUILLES	LOCAL TECHNIQUE CRECHET	PLACE DE L'EGISE	AD 83-83	Bâtiments communaux
ARPIEUILLES	LOCAL TECHNIQUE ST PIERRE	ROUTE DU LAVOR	AD 278	Bâtiments communaux
ARPIEUILLES	MANGAR COMMUNAL	ROUTE DE LOZANÇE	AD 125	Bâtiments communaux
ARPIEUILLES	LAVOIR	ROUTE DU LAVOR	AD 149	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDRE	ANAREHAULT	RUE DES SABLES DE BEAUREGARD	AC 174	
CHATELON SUR INDRE	CHARPENTIER MICHEL	RUE DE LA VARENNE	AC 241	
CHATELON SUR INDRE	GROUPAMA	PLACE JOHN STEWART DE BUCHAN	AB544	
CHATELON SUR INDRE	RENCONTRE AVEC LE PATRIMOINE BELGHEUX	PLACE JOHN STEWART DE BUCHAN	AA397	
CHATELON SUR INDRE	D.P.L. IRRIVIER	LE BEAUREGARD	AC 264	
CHATELON SUR INDRE	BERRY AMBULANCE	RUE BAUDOUIN	AI 177	
CHATELON SUR INDRE	CECIP/IND	RUE PIERRE D'EUROPE I	AK 70	
CHATELON SUR INDRE	DEPARTEMENT DE L'INDRE	ROUTE DE TOURS	AC 31	
CHATELON SUR INDRE	DEPARTEMENT NATIONAL	PLACE DE LA RESISTANCE	AI 14A	
CHATELON SUR INDRE	ASSURANCES AXA	RUE GRANGE	AA 320	
CHATELON SUR INDRE	AUBERGE DE LA TOUR	ROUTE DU BLANC	AK 65	
CHATELON SUR INDRE	A LA FAIM DU MOINE	RUE DE SAVOIR	AA 155	
CHATELON SUR INDRE	CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE BUZANÇEEN	ROUTE DU BLANC	AA248	
CHATELON SUR INDRE	INDALYS SART	RUE GRANGE	BL 167	
CHATELON SUR INDRE	CASA DES SPORTS	ROUTE DE TOURS	AA128	
CHATELON SUR INDRE	CARTELE D'EPARGNE	ROUTE DE TOURS	AI 56	
CHATELON SUR INDRE	CANTINE DES EPHEM	BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	AK 215	
CHATELON SUR INDRE	LOCAL FERRETS COMPTANT	RUE GRANGE	AI 192	
CHATELON SUR INDRE	CLUZEAU	RUE GRANGE	AA 251	
CHATELON SUR INDRE	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	ROUTE DE CHATEAUPoux	AL 14	
CHATELON SUR INDRE	LUTHIER ET PERRIN MAILLET	RUE GRANGE	AA 199	
CHATELON SUR INDRE	FAMILIES RURALES	ROUTE DE TOURS	AA 233	
CHATELON SUR INDRE	SAINTE JOSEPH	RUE ALAIN TOURNIER	AI 01	
CHATELON SUR INDRE	GARAGE LES CHATELAINES	RUE DE BELLEVUE	AK 86	
CHATELON SUR INDRE	INSTITUT DE BEAUTE SOPHIE	ROUTE DE CHATEAUPoux	ZA 298	
CHATELON SUR INDRE	LA POSTE	RUE GRANDE	AA 320	
CHATELON SUR INDRE	LA PROMERAIN	BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	AK 228	
CHATELON SUR INDRE	SCP LES BARBARIS	RUE GRANGE	AA 001	
CHATELON SUR INDRE	TOURNEMENT MOITIER	RUE GRANDE	AA 203	
CHATELON SUR INDRE	SCP LES BARBARIS	ROUTE DE CHATEAUPoux	ZA 289	
CHATELON SUR INDRE	SAZB ASSURANCE	RUE GRANDE	AA 33	
CHATELON SUR INDRE	BOUCHERIE - CHARCOTIERE PARAIS	PLACE DE LA LIBERATION	AA 235	
CHATELON SUR INDRE	PHARMACIE FOTIEVIN	RUE GRANGE	AA 69	
CHATELON SUR INDRE	SATIM	RUE GRANGE	AA 216	
CHATELON SUR INDRE	SATIM	RUE GRANDE	AA 217	
CHATELON SUR INDRE	THERET FRERES	PLACE DE LA LIBERATION	AA 19	
CHATELON SUR INDRE	TRANSAXIA	ROUTE DE TOURS	AI 50-AI 228	
CHATELON SUR INDRE	MARTEAU SA	RUE JOURNÉ CURIE	AI 156-	
CHATELON SUR INDRE	JOENNEY HERON	BOULEVARD DE TOURS	AI 229	
CHATELON SUR INDRE	B.C.P.F.	BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	AA 384	
CHATELON SUR INDRE	LE MARGINAL	RUE DE BELLEVUE	AK 259	
CHATELON SUR INDRE	VERT EMEREAUX	ROUTE DE TOURS	AI 22	
CHATELON SUR INDRE	BOURANGÈRE TOURNELLE	RUE JEAN MURCAT	AK 27	
CHATELON SUR INDRE	SAUR	ROUTE DU BLANC	AK 66	
CHATELON SUR INDRE	STATION DEPISTATION	PLACE DE LA LIBERATION	AA 35	
CHATELON SUR INDRE	MIAG	ROUTE DE TOURS	AI 144	
CHATELON SUR INDRE	BRUNET	RUE DES PONTS	AP 167- AP 168	
CHATELON SUR INDRE	MOHDE	RUE GRANGE	AI 198	
CHATELON SUR INDRE	EPICENTRE	ROUTE DU BLANC	AI 3	
CHATELON SUR INDRE		SEVERINE	AA 21	
CHATELON SUR INDRE		BEAUVILLE	AI 12	

CHATELON SUR INDEE	NAMIO		56	ROUTE DE TOURS	AH 111-AH 194-AH 193 - AH 105	
CHATELON SUR INDEE	CEFFEX AGENCE	DU CENTRE GULST	31	BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	AH 249	
CHATELON SUR INDEE	LE PAYSAN	CAFL	6	RUE DU MOULIN	AP 38	
CHATELON SUR INDEE	MA PETITE EPICERIE		41	RUE GRAND	AM 24	
CHATELON SUR INDEE	MEGOT 2 FILLES		27	RUE GRAND	AM 195	
CHATELON SUR INDEE	COLOSIO		67	ROUTE DE TOURS	AH 115	
CHATELON SUR INDEE	TAPISSEUR ART DESIGN		75	ROUTE DU BLANC	ZA 257	
CHATELON SUR INDEE	ATELIER LEON FLAM		12	RUE JEAN LURICAT	AH 117-AH 252 - AH 255 - AH 181 - AH 257	
CHATELON SUR INDEE	DISJONCTEUR		1	RUE BELLEMAN		
CHATELON SUR INDEE	LE BROCHIEREU		9	RUE GEORGES BROCHIEREU	AL 118	
CHATELON SUR INDEE	AUDOLAB	SAS	14	RUE GRAND	AM 142	
CHATELON SUR INDEE	HADRY	DOGE	85	RUE GRAND	AN 210 - AN 209	
CHATELON SUR INDEE	FEVCE ET JARDIN		1	ROUTE DU BLANC	BL 179 - BL 178	
CHATELON SUR INDEE	MON MARCIE GOURMAND		13	RUE GRAND	AM 273 - AM 194 - AM 395	
CHATELON SUR INDEE	POITEVIN MEUNISERIE	M POITEVIN CORLANT		RUE DES SABLES DE BEAUREGARD	AC 224	
CHATELON SUR INDEE	SEAN OPTIC	LES LUNETTES FRANCAIS	22	RUE GRAND	AC 222	
CHATELON SUR INDEE	ANLY	FLORENT	26	RUE GRAND	AH 158	
CHATELON SUR INDEE	AMBULANCE FORTIER		37	RUE DES SABLES DE BEAUREGARD	AC 175	
CHATELON SUR INDEE	UCHELE	JONATHAN	4	GRELLE	EV 11	
CHATELON SUR INDEE	LIBRAIRIE PRESSE LISABOIS GRIGNON	LISABOIS DAMIEN	37	RUE GRAND	AM 209	
CHATELON SUR INDEE	PHARMACIE SAUDEMONT		1	PLACE DE LA REPUBLIQUE	AM 157	
CHATELON SUR INDEE	OPHTE MARCHE			ROUTE DE CHATEAUBOURG	ZA 300	
CHATELON SUR INDEE	MILLEN	DAVID	59	RUE GRAND	AM 214	
CHATELON SUR INDEE	AIRE DE CAMPING			RUE DU MOULIN		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	MICA PIRES			A BEAUREGARD		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	POISSER EROSON	Mécanique De Précision		RUE DES SABLES DE BEAUREGARD		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	LAVERIE CHAMP DE FOIRE			20 BEAUREGARD		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	COIFFE JOHNY CURIE			RUE JOHNY CURIE		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	MECANIQUE PLANSANCÉ			RUE DES SABLES DE BEAUREGARD		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	CHAUSSON	MATRIALUX	12	RUE DES SABLES DE BEAUREGARD		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	MIFEX		67	ROUTE DU BLANC		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	HITERMARCHÉ		12	RUE JEAN LURICAT		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	BUCCOMARCIU		12	RUE JEAN LURICAT		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	LE GRAND FUNIFLUS		60 bis	ROUTE DE TOURS		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	BNP PARIBAS		32	ROUTE DE TOURS		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	HOSPITAL	DE CHATELON SUR INDEE	13	AVENUE DE VERDUN		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	HILIER	PHILIPPE	21	ROUTE DE MELGELIS		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	CMC		25	AVENUE DE VERDUN		Contrat Entreprise
CHATELON SUR INDEE	LECLERC DRIVE			ROUTE DE CHATEAUBOURG		Contrat Entreprise / Dossier EN COURS
CHATELON SUR INDEE	ALLIANT	ASSURANCE	1	ROUTE DE TOURS		Certificat non production déché
CHATELON SUR INDEE	PANCIQUX	LOIC	3	LES BERGERIES		Certificat non production déché
CHATELON SUR INDEE	GIBILOT	SOPHIE	2	RUE GRAND		Certificat non production déché
CHATELON SUR INDEE	ATELIER MUNICIPAL		23	AVENUE DE VERDUN	AD143	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	CAMPING			RUE DU MOULIN DE LA GRANGE	AH119	
CHATELON SUR INDEE	ANNEXE DU CAMPING			AP 177	AH118 - AP 172	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	SANITAIRES DU CAMPING			RUE ALAIN FOURNIER	AM20	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	CLUB HOUSE TENNIS		8	RUE JOHNY CURIE	AM1	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	BÂTIMENT LOUÉ GVA - FAMILLES RURALES		2 BK	AVENUE DE VERDUN	AM3	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	DÉPÔT INSALUBRE		18	RUE PERAS	AM8	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	BÂTIMENT ANCIEN NETTO (VIDÉ)		7	RUE BERNARD LOUVEI	AM105	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	LAVOIR DU CHAMP DE FOIRE			RUE JOHNY CURIE	AH157	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	GYMNASIÉ-STATEE - TRIBUNES - VESTIAIRES - BUQUETTES - ANCIEN LOCAL DES MAJORETTES			RUE BERNARD LOUVEI	AM281 - AM28	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	SALLE TIVOLI - ANCIENS ATELIERS - LOGEMENT MERY		7	ROUTE DE CHATEAUBOURG		Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	IMMOBIL - VÉLO CLUB		60	ROUTE DE CHATEAUBOURG	AL167	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	BÂTIMENT DE LA SAUN			SAINI ANTOINE	AL1	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	CAVE		9	ROUTE DU BLANC	AI 194	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	MARSON		5	RUE PASTEUR	AI 293	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	CHÂTEAU D'EAU		9	PLACE DE LA LIBERATION	AM18	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	BÂTIMENT		24	RUE ISOLEE	AM74	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	GRANGE		9	PLACE DU VIEUX CHÂTEAU	AM77	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	SALLE JEANNE DE FRANCE		11	PLACE DU VIEUX CHÂTEAU	AM82	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	IMMOBIL KAMILL CHEVIC		10	PLACE JOHN STEWART DE BUCHAN	AM57	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	MÉDIATHÈQUE-CHAPELLE-PRÉAU		11	PLACE DU VIEUX CHÂTEAU	AM195	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	MARSON DE PAYS - ANCIEN RELIEUR		15	RUE DU MURIER	AM275 - AM277	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	BÂTIMENT EPICERIE SOLIDAIRES - SALLE DU MOULIN		2 BK	PLACE DU VIEUX CHÂTEAU	AM284	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	CHÂTEAU		4	PLACE DU VIEUX CHÂTEAU	AM286	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	SALLE PIERRE DE LA BROUSSE - EX-CANTINE		4	PLACE DU LION D'OR	AM309	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	GARAGE DU LION D'OR		1			Bâtiments communaux

CHATELON SUR INDEE	PRESBYTÈRE CHAPELLE		27	PLACE DU MOULIN KHEUR LEHOIR	AM313	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	ANNEXE GARAGE PRESBYTÈRE		1	PLACE DU VIEUX CHÂTEAU (D01 1)	AM343	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	COMPÈMENT GARAGE MARTEAU		1	PLACE DU VIEUX CHÂTEAU (D01 1)	AM385	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	COMPÈMENT GARAGE MARTEAU		1	PLACE DU VIEUX CHÂTEAU	AM386	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	GARAGE MARTEAU		2	PLACE HENRI COSSIER	AM192	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	ECOLE COSSIER - CANTINE		6 ET 8	RUE MARCEL DAVAILLON	AM195	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	EPICERIE		3	PLACE HENRI COSSIER	AM196	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	SALLE SAINT NICOLAS		4	RUE MARCEL DAVAILLON	AM197	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES		1 BIS	RUE DES PONTS	AM125	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	MASON DES ASSOCIATIONS		9	RUE DES PONTS	AP165	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	ANCIEN ABATTOIR LOUÉ A LES CAOUTCHOUC DU BERRY		31	RUE DES PONTS	AP169	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	MASON LEON DES AMATIENS			RUE BASSE	ZW21	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	PISCINE - WC PUBLICS			LE PORTAIL	AK151 - AK 150	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	BUREAU CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS			RUE EDOUARD BRANLY	AM221 - AM222 - AM223	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	EX ÉCOLE JULES FERRY - SAPE BARR		50	RUE GRAND	AM105	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	IMMOBIL DE WILLY			BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	AM254	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	PAVILLON DU HOMOISMI - WC PUBLICS			PLACE DU VIEUX CHÂTEAU	AP167 - AP168	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	TOUR DE CÉSAR		4	LEVÉE DES PONTS	AM31	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	STATION D'ÉPURATION			RUE ISOLEE	AI 10	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	WC PUBLICS			BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	Y440	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	WC PUBLICS			ROUTE DE BLOIS	Z19	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	LAVOIR DU JARDIN PUBLIC			SAINI MARTIN DE VERTOU	AM7	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	LAVOIR ROUTE DU TRAMER			LES COCHETS	AM136	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	LAVOIR ROUTE DE SAINT CYRAN (RD)		6	PLACE DE L'ÉGLISE	AM265	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	ÉGLISE			ROUTE DE BLOIS (PLACE)	AM379	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	BÂTIMENT			PLACE DU VIEUX CHÂTEAU	AM195	Bâtiments communaux
CHATELON SUR INDEE	CLÈRE-DU-BOIS	IRROME	2	RUE DU MOULIN DE LA GRANGE	Z2006	Bâtiments communaux
CLÈRE-DU-BOIS	TALPIN		3	LE TRONCHIER	AY0057	
CLÈRE-DU-BOIS	LISANNAIS			RUE DES IRIS	AY0048	Bâtiments communaux
CLÈRE-DU-BOIS	SALLE DES FÊTES-ATHLÈTE COMMUNAL				AY0019/0051/0052	Bâtiments communaux
CLÈRE-DU-BOIS	Mairie				AY0050	Bâtiments communaux
CLÈRE-DU-BOIS	SALLE DES ASSOCIATIONS				AY0188	Bâtiments communaux
CLÈRE-DU-BOIS	ATELIER COMMUNAL				AY0172	Bâtiments communaux
CLÈRE-DU-BOIS	ATHLÈTE COMMUNAL				AH 117	
CUON SUR INDEE	CARINET MÉDICAL		10	RUE DE LA GARE	AH 117	
CUON SUR INDEE	MARTEAU	VINCENT	29	RUE DE LA REPUBLIQUE	AK 257 ET AK 268	
CUON SUR INDEE	CANTINE SCOLAIRE		5	AVENUE DU CHATEAU DE L'ON SAVARY	AH 104	
CUON SUR INDEE	LA POSTE		4	RUE DE LA GARE	AI 123	
CUON SUR INDEE	ALIMENTATION GÉNÉRALE		2	RUE JULES PARISE	AH 117	
CUON SUR INDEE	LA POSTE	CODE 300550	2	RUE JULES PARISE	EM 236 ET AM 237	
CUON SUR INDEE	LA POSTE	PKIV	1	RUE JULES PARISE	AI 127	
CUON SUR INDEE	MAISON	OYENFANIS	7	RUE DE LA GARE	AH 101	
CUON SUR INDEE	L'ÉPIS-TÊTE		6	RUE DU MAIL	AI 88	
CUON SUR INDEE	PHARMACIE	DE CUON	4	RUE DU MAIL	AH 203 AK 205 AK 252 AK 205 AK 271 ZH 89 ZH 93	
CUON SUR INDEE	CARROSSERIE LECOMTE	Gregory	53	RUE DE LA REPUBLIQUE	ET ZH 105	
CUON SUR INDEE	TRANSAXIA		9 BIS	RUE DE LA REPUBLIQUE	AK 263	
CUON SUR INDEE	HOLLERIE VIGIAN		13	RUE DES VARENNES	ZV 584 ZV 583 ZV 548 ZV 209	
CUON SUR INDEE	BRUNET	JOEL	11	RUE NATIONALE	AI 112	
CUON SUR INDEE	TAXI DE CUON		27	RUE NATIONALE	AI 107	
CUON SUR INDEE	POKE KARTING		2	LE BREUIL AUX GITTONS	ZB 159	
CUON SUR INDEE	LABOURANGE HÔTEAU		9	RUE NATIONALE	AI 113	
CUON SUR INDEE	RAVAL	DECO	2	RUE DE LA GARE	AH 285	
CUON SUR INDEE	MARTIN	ANGEL	3	RUE DE LA GARE	AH 103	
CUON SUR INDEE	RABOT DES BOIS		2	MAURET	ZP 88	
CUON SUR INDEE	EANL DE TESSON	Monsieur VERHELST	1	TESSON	ZV 184	
CUON SUR INDEE	CHOUX	VERGHE	5	RUE DE LA REPUBLIQUE	AK 179	
CUON SUR INDEE	FRÈRES	FRELES	25	RUE LIMOUSINE	AI 300	
CUON SUR INDEE	GARE DE BLOIS		1	BIROUERS	Z1 335	
CUON SUR INDEE	M30	M. CHESNET JEAN FILIPE	4	ZONE INDUSTRIELLE DE LA VALLEE DE MARTEAU	ZH 234	
CUON SUR INDEE	FOUCHER	JEAN FRANCOIS	24	RUE DE LA REPUBLIQUE		Contrat Entreprise
CUON SUR INDEE	E.H.P.A.D.	DE CUON SUR INDEE	19	RUE DU MAIL		Contrat Entreprise
CUON SUR INDEE	JEAN HERVE		24	RUE DE LA REPUBLIQUE		Contrat Entreprise
CUON SUR INDEE	ERIK BLANCHET	Gullume	36	RUE DE LA REPUBLIQUE		Certificat non production déché
CUON SUR INDEE	CHATEAU DE L'ISLE SAVARY		17	CHATEAU DE L'ISLE SAVARY		Certificat non production déché
CUON SUR INDEE	PERCHAUD	ET FRS SARI	17	RUE DE LA REPUBLIQUE		Bâtiments communaux
CUON SUR INDEE	MAIRIE + LOCAL TECHNIQUE DERRIERE MAIRIE		2	PLACE DE LA MAIRIE	AI 119	Bâtiments communaux
CUON SUR INDEE	PRESBYTÈRE		1	RUE JULES PARISE	AI 123	Bâtiments communaux
CUON SUR INDEE	BIBLIOTHÈQUE		5	RUE JULES PARISE	AI 163	Bâtiments communaux

CIION-SUR-INDRE	LOCAL DES SERVICES TECHNIQUES		18	RUE JULES PARISE	AJ 355	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	MARNAIS COMMUNAL		18	RUE JULES PARISE	AJ 291	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	CASERNE DES SAPEURS POMPIERS		1	RUE DU PARC	AJ 401 ET AJ 400	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	SALLE DES FÊTES + GARAGE DE PNEUS			RUE DE LA RENTE	AJ 157	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	SALLE DES ASSOCIATIONS			RUE DE LA RENTE	AJ 62	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	SALLE DES SENIORS			RUE DE LA RENTE	AJ 62	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	SALLE DES ATELIERS			RUE DE LA RENTE	AJ 62	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	SALLE DE MUSIQUE			RUE DE LA RENTE	AJ 62	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	LOCAL COMITE DES FETES		5	RUE NATIONALE	AJ 130	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	LOCAL CLUB PHOTO		7	RUE NATIONALE	AJ 114	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	EGLISE + CHAPELLE DE VAYVE			LE BOURG	AJ 367	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	LOCAL TECHNIQUE + STATION D'EPURATION			L'ADATTOIR	ZE 156	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	VISAHUIS			RUE HANDBRES DUNKERQUE	AJ 208	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	WC AIRC DE REPOS RD 943			RD 943 RUE DES VARENNES	ZE 49	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	CABINET MEDICAL		10	RUE DE LA GARE	AJ 117	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	GROUPE SCOLAIRE		5	AVENUE DU CHATEAU DE L'INTE SAVARY	AJ 208	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	SALLE FLANDRES DUNKERQUE		5	PLACE DU 9 MAI	AH81	Bâtiments communaux
CIION-SUR-INDRE	LOCAL (VIDE)		25	RUE LIMOUSINE	AJ300	Bâtiments communaux
CIION SUR INDRÉ	BATIMENT LOUE A DAGAULT FRERES		5	RUE JULES PARISE	AJ123	Bâtiments communaux
FLERE-LA-RIVIERE	CAFE DES SPORTS		17	RUE NATIONALE	AD0139	
FLERE-LA-RIVIERE	NOUVELLE BTE	CONTRITO KEVIN	21	ROUTE DE TOURS	ZI0268	
FLERE-LA-RIVIERE	DECHENE	THIERRY	15	ROUTE DE CHATILLON	AE0150	
FLERE-LA-RIVIERE	CRESPIN	FRANCOIS	25	ROUTE DE CHATILLON	AE0145	
FLERE-LA-RIVIERE	GAEC DE	VAUTOURNON		VASTOURNON	AE0332-0333-0246	
FLERE-LA-RIVIERE	PARC DE LA BEULLE		1	LA BEULLE	ZH0151 0152	
FLERE-LA-RIVIERE	LA MAISON DE L'INFORMATIQUE	Niel Works PC Service	1	RUE NATIONALE	AD0170	
FLERE LA RIVIERE	SASSER ENTREPRISE	M. SASSER Romains	4	LA FORGE	AD0176-0054-0055-0056	
FLERE LA RIVIERE	PASQUIER	LUDOVIC		GRAND FOND	ZFC026	
FLERE-LA-RIVIERE	PATRICIA MATHIEU CAILLER		29	RUE NATIONALE	AD0129	
FLERE-LA-RIVIERE	GAEC LA BATAILLERIE			LA BATAILLERIE		Central Entreprise
FLERE-LA-RIVIERE	CEREAULTANCE		26	ROUTE DE TOURS		Central Entreprise
FLERE-LA-RIVIERE	MAIRIE		2	RUE NATIONALE	AD0179	Bâtiments communaux
FLERE-LA-RIVIERE	SALLES DES FÊTES		2	RUE NATIONALE	AJ0178	Bâtiments communaux
FLERE-LA-RIVIERE	SALLE DES ASSOCIATIONS		4	RUE NATIONALE	AD0121	Bâtiments communaux
FLERE-LA-RIVIERE	SALLE DES ANCIENS		2	RUE DU 11 NOVEMBRE	AD0137	Bâtiments communaux
FLERE LA RIVIERE	HENRI LELU		21	RUE NATIONALE	ZI0288	Bâtiments communaux
FLERE-LA-RIVIERE	HANGAR COMMUNAL		26	RUE NEUVE	AE0324	Bâtiments communaux
FLERE-LA-RIVIERE	AIRE DE LOISIRS			ETANG	ZH0120	Bâtiments communaux
FLERE LA RIVIERE	STADE				AR 0041	
LE TRANGER	PIZZ & DELICES		7	ROUTE DE FREAUX	AR 0007	Bâtiments communaux
LE TRANGER	MAIRIE		5	RUE DE CHATILLON	AR0076	Bâtiments communaux
LE TRANGER	SALLE DES FETE ET GARAGES SERVICES TECHNIQUES		7	RUE DE CHATILLON	AJ193 - AD0316	
MURS	ALLEGRI LTD			PALOGNY	AE0088	
MURS	MARIE ET SALLE DES FETES		5	PLACE SAINT HILAIRE	AR0224	
PALLUAU-SUR-INDRE	LES GYMNAS		28	AVENUE DE LA GARE	BD0455	
PALLUAU-SUR-INDRE	VILLERET BERNARD SARIL		30	RUE DU JAVOIR	AR0293	
PALLUAU-SUR-INDRE	SANIT SULPICE DE PALLUAU		13	RUE DES PALUIS	20 m² sur la BD0617	
PALLUAU-SUR-INDRE	LE PEIGNI DE MAGALI		29	RUE DE VERDUN		
PALLUAU-SUR-INDRE	SOUVERAIN PATRICK			LA CHAMFRUE	160 m² sur la BD0183	
PALLUAU-SUR-INDRE	AU MARCHÉ DE VALLERIE		20	RUE BASSE	80 m² sur la BD0161 et 120 m² sur la BD 0160	
PALLUAU-SUR-INDRE	PETIT	JEAN-PIERRE	23	RUE BASSE	97 m² sur la BD0163	
PALLUAU-SUR-INDRE	LE PETIT LAURENT		10	CHENNEVI	BD0544	
PALLUAU-SUR-INDRE	MASSICARD	Benoite	5	CHEMIN DE LA BRANDE	AR0553	
PALLUAU-SUR-INDRE	PHILIPPON	Odélie	32	RUE DE VERDUN	BD0226	Bâtiments communaux
PALLUAU SUR INDRÉ	MAIRIE				BD0225	Bâtiments communaux
PALLUAU-SUR-INDRE	AUT L'INRS COMMUNAUX				BD0227	Bâtiments communaux
PALLUAU SUR INDRÉ	ECOLE		30	RUE DE VERDUN	BD0593	Bâtiments communaux
PALLUAU SUR INDRÉ	OFFICE DE TOURISME		19	PLACE FRONTIGNAC	AR0291	Bâtiments communaux
PALLUAU SUR INDRÉ	CENTRE SOCIO CULTUREL				AR0293	Bâtiments communaux
ST-CYRAN-DU-JAMBOT	LE PETIT SAINT CYRAN		11	RUE SAINT CLOJ	ZH0002	
ST-CYRAN-DU-JAMBOT	CARLES	CECILE		ROUTE DE CHATILLON		Central Entreprise
ST-CYRAN-DU-JAMBOT	LE A.P. SAINT CYRAN		1	ROUTE DE CHATILLON	AR0204	Bâtiments communaux
ST-CYRAN-DU-JAMBOT	MAIRIE		6		ZI030	Bâtiments communaux
ST-CYRAN-DU-JAMBOT	LOCAL JEUNESSE				AR035	Bâtiments communaux
ST-CYRAN-DU-JAMBOT	SALLE DES FETES				ZC0028	Bâtiments communaux
SAINT-MEDARD	MAIRIE			LE BOURG	ZC0001	Bâtiments communaux
SAINT-MEDARD	LOCAL TECHNIQUE					Bâtiments communaux

VIII : D03quinquies : INSTAURATION D'UNE RESOM (Redevance Spéciale de l'Enlèvement des Ordures Ménagères) A COMPTEUR DU 1^{ER} janvier 2023.

Le conseil communautaire, sur avis favorable du Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Vu sa délibération en date de ce jour qui institue une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ;
- Vu l'article L 2333-78 du code général des collectivités territoriales qui stipule que les communes ou EPCI (Etablissement Public Communal et Intercommunal) qui n'ont pas institué la redevance d'enlèvement des ordures ménagères ont l'obligation d'instituer une redevance spéciale pour financer l'élimination des déchets qui ne proviennent pas des ménages, mais qui, « eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites », peuvent être collectés et traités « sans sujétions particulières » ;

- Considérant que le montant de cette redevance est calculé en fonction de l'importance du service rendu et qu'un forfait peut être établi pour les petites quantités ;

- Considérant que cette redevance spéciale s'applique notamment aux établissements publics et administrations diverses, aux équipements médico-sociaux, aux entreprises, aux commerçants, aux artisans ;

DÉCIDE d'instituer une Redevance Spéciale de l'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) à partir du 1^{er} janvier 2023 qui sera appliquée aux établissements suivants mentionnés dans la liste annexée à la présente délibération.

PRÉCISE que la liste comporte les 10 communes de la communauté de communes réparties en 2 catégories :

Catégorie 1 : de 0 à 800 habitants (Arpheuilles, Cléré-du-Bois, Fléré-la-Rivière, Le Tranger, Murs, Saint-Cyran-du-Jambot, Saint-Médard) ;

Catégorie 2 : + 800 habitants (Châtillon-sur-Indre, Clion-sur-Indre, Palluau-sur-Indre) ;

PRÉCISE que la liste comporte les administrations diverses (centre de secours, bureau de Poste, communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry, etc...) ;

La redevance spéciale financera le service des déchets produits par les mairies, écoles, les salles des fêtes, les marchés, les campings, etc.... ;

PRÉCISE que les tarifs de la Redevance Spéciale de l'Enlèvement des Ordures Ménagères (RSEOM) 2023 seront fixés par délibération ultérieure ;

CHARGE Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Annexe à la délibération N°3 quinquies du conseil communautaire du 21 septembre 2022

Liste 2 : instauration de la RSEOM

Communes	Occupant/Nom commercial		Adresse	Références cadastrales
ARPIEUILLES	SEEA TEVA		LES PENSILÈRES	AK 57 - 58
CHÂTILLON SUR INDRÉ	AWA REHAULT	30	RUE DES SABLES DE BEAUREGARD	AC 174
CHÂTILLON SUR INDRÉ	CHARPENTIER MICHEL	4	RUE DE LA VARIANTE	AC 241
CHÂTILLON SUR INDRÉ	GROUPEAMA	1	PLACE JOHN STEWART DE BUCHAN	AM 44
CHÂTILLON SUR INDRÉ	RENCONTRE AVEC LE PATRIMOINE RELIGIEUX	10	PLACE JOHN STEWART DE BUCHAN	AM 97
CHÂTILLON SUR INDRÉ	D.P.L.		FIN DE BUREGARD	AC 204
CHÂTILLON SUR INDRÉ	BERRY AMBULANCE	6	RUE BAUDUÏT	AI 177
CHÂTILLON SUR INDRÉ	CLUZEAU	5	RUE BERNARD LOUVELT	AK 20
CHÂTILLON SUR INDRÉ	DEPARTEMENT DE L'INDRE	67	ROUTE DE TOURS	AE 31
CHÂTILLON SUR INDRÉ	GENDARMERIE NATIONALE	3	PLACE DE LA RESISTANCE	AI 348
CHÂTILLON SUR INDRÉ	ASSURANCES AXA	40 Bis	RUE GRANDE	AM 320
CHÂTILLON SUR INDRÉ	AUBERGE DE LA TOUR	2	ROUTE DU BLANC	AK 65
CHÂTILLON SUR INDRÉ	A LA FAIM DU MONDE	2	RUE DE SAVOIE	AM 155 AM248
CHÂTILLON SUR INDRÉ	CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE BUZANCEEN	86	ROUTE DU BLANC	BL 167
CHÂTILLON SUR INDRÉ	FIDALYS SARL	36	RUE GRANDE	AM 28
CHÂTILLON SUR INDRÉ	CAFÉ DES SPORTS	2	ROUTE DE TOURS	AH 56
CHÂTILLON SUR INDRÉ	CAISSE D'ÉPARGNE	33	BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	AK 215
CHÂTILLON SUR INDRÉ	CANTINE DES EPFEM	50	Mairie	AM 192
CHÂTILLON SUR INDRÉ	BCA EXPERTISE COMPTABLE	2	RUE GRANDE	AM 251
CHÂTILLON SUR INDRÉ	CLUZEAU	11	FRÉDÉRIC	AL 14
CHÂTILLON SUR INDRÉ	CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	35	RUE GRANDE	AM 199
CHÂTILLON SUR INDRÉ	LUTHIER ET PENIN MAILLET	18	ROUTE DE TOURS	AH 213
CHÂTILLON SUR INDRÉ	FAMILLES RURALES	10	RUE ALAIN FOURNIER	AI 61
CHÂTILLON SUR INDRÉ	SAINTE JOSEPH	29	RUE DE BELLEVUE	AK 86
CHÂTILLON SUR INDRÉ	GARAGE LES CHATILLONNES	72	ROUTE DE CHATEAUXROUX	ZA 238
CHÂTILLON SUR INDRÉ	INSTITUT DE BEAUTE SOPHIE	40	RUE GRANDE	AM 320
CHÂTILLON SUR INDRÉ	LA POSTE	19	Code 360450	AK 228
CHÂTILLON SUR INDRÉ	LA PROMENADE	88	Restaurant	AM 001
CHÂTILLON SUR INDRÉ	L'EQUIPEMENT HOTTIER	43	RUE GRANDE	AM 203
CHÂTILLON SUR INDRÉ	LES CAOUTCHOUCS	31	DU BERRY	AP 165
CHÂTILLON SUR INDRÉ	SCP LES BARBARINES	60 Bis	ROUTE DE CHATEAUXROUX	ZA 289
CHÂTILLON SUR INDRÉ	A2B ASSURANCE	26	RUE GRAND	AM 33
CHÂTILLON SUR INDRÉ	BOUCHERIE - CHARCUTERIE PARADIS	1	MMA	AM 253
CHÂTILLON SUR INDRÉ	BOUCHERIE - CHARCUTERIE PARADIS	58	RUE GRANDE	AM 68
CHÂTILLON SUR INDRÉ	PHARMACIE POITEVIN	61	RUE GRANDE	AM 216
CHÂTILLON SUR INDRÉ	SALON	63	RUE GRANDE	AM 217
CHÂTILLON SUR INDRÉ	SALON	13	GERALDINE	AM 39
CHÂTILLON SUR INDRÉ	THERET FRERES	37	ROUTE DE LA LIBERATION	AI 50 AI 77A
CHÂTILLON SUR INDRÉ	TRANSAXIA	18	ROUTE DE TOURS	AI 156 AI 229
CHÂTILLON SUR INDRÉ	MARTEAU SA	37	BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	AM 384
CHÂTILLON SUR INDRÉ	JOENNEY-HENON	40	RUE DE BELLEVUE	AK 259
CHÂTILLON SUR INDRÉ	B.C.P.E.	15	ROUTE DE TOURS	AI 216
CHÂTILLON SUR INDRÉ	LE MARGINAL	15	RUE JEAN LURCAT	AK 27
CHÂTILLON SUR INDRÉ	VERT EMERAUDE	4	ROUTE DU BLANC	AK 66
CHÂTILLON SUR INDRÉ	BOULANGERIE FOURNELLE	3	PLACE DE LA LIBERATION	AM 35
CHÂTILLON SUR INDRÉ	SAUR	15	ROUTE DE TOURS	AI 144
CHÂTILLON SUR INDRÉ	MAG	33	STATION D'EPURATION	AP 167- AP 168
CHÂTILLON SUR INDRÉ	BRUNET	5	FORMATION	AM 198
CHÂTILLON SUR INDRÉ	BRUNET	5	SIBASTIEN	AL 3

CHATELON-SUR-INDRE	MOUDE	SEVERINE	14	RUE DU NORD	AM 21
CHATELON-SUR-INDRE	EPIS CENTRE	GROUPE AXTEAL		RUE LEVUE	YI 12
CHATELON-SUR-INDRE	VIANO		56	ROUTE DE TOURS	AH 111-AH 194-AH 193 - AH 108 - AH 110
CHATELON-SUR-INDRE	CREDIT AGRICOLE	DU CENTRE OUEST	31	BOULEVARD DU GENERAL LECLERC	AK 38
CHATELON-SUR-INDRE	SAFE-RAM	FAMILIERS RURALES	1	RUE EDOUARD BRANLY	AK 150 - AK 151
CHATELON-SUR-INDRE	LE PADDOCK	CAFE	6	RUE DU NORD	AM 24
CHATELON-SUR-INDRE	MA PETITE FICIFRIE		41	RUE GRANDE	AM 377
CHATELON-SUR-INDRE	MIGOT 2 FILLES		27	RUE GRANDE	AM 195
CHATELON-SUR-INDRE	COLOSIO		62	ROUTE DE TOURS	AH 115
CHATELON-SUR-INDRE	PÂTISSERIE ART DESIGN		75	ROUTE DU BLANC	ZA 257
CHATELON-SUR-INDRE	ATELIERS LEON FLAM		12	RUE JEAN LURCAT	AI 117-AI 252-AI 255-AI 183-AI 257
CHATELON-SUR-INDRE	DISTRICUTURE		1	RUE BELLEMAIN	
CHATELON-SUR-INDRE	LE BROCHERIEU		9	RUE GEORGES BROCHERIEU	AI 118
CHATELON-SUR-INDRE	AUDILAB	SAS	14	RUE GRANDE	AM 142
CHATELON-SUR-INDRE	HAPPY	DOG	85	RUE GRANDE	AN 210 - AN 209
CHATELON-SUR-INDRE	FERME ET JARDIN			ROUTE DU BLANC	BL 179 - BL 178
CHATELON-SUR-INDRE	MON MARCHÉ GOURMAND		1-3	RUE GRANDT	AM 273 - AM 394 - AM 395
CHATELON-SUR-INDRE	POITEVIN MENUISERIE	M.POITEVIN CORENTIN		RUE DES SABLES DE BEAUREGARD	AK 291
CHATELON-SUR-INDRE	SNAR OPTIC	LES LUNETTES D'ALICIA	22	RUE GRANDE	AM 158
CHATELON-SUR-INDRE	TAILLY	FLORENT	26	RUE DES SABLES DE BEAUREGARD	AC 222
CHATELON-SUR-INDRE	AMBULANCE POTIER		32	RUE DES SABLES DE BEAUREGARD	AC 175
CHATELON-SUR-INDRE	DECHENE	JONATHAN	4	GRELET	ZV 11
CHATELON-SUR-INDRE	LIBRAIRIE PRESSE LISABOIS GRIGNON	LISABOIS DAMIEN	37	RUE GRANDE	AM 200
CHATELON-SUR-INDRE	PHARMACIE SAUDEMON		1	PLACE DE LA RESISTANCE	AI 217
CHATELON-SUR-INDRE	O P'TIT MARCHÉ			ROUTE DE CHATEAUROUX	ZA 309
CHATELON-SUR-INDRE	MULLER	DAVID	59	RUE GRANDE	AM 214
CLERE-DU-BOIS	TAUPIN	JEROME	2	L'ETROPHERE	AZ0086
CLERE DU BOIS	LISANAIS		7	RUE DES IRIS	AY0057
CLION-SUR-INDRE	CABINET MEDICAL		10	RUE DE LA GARE	AH 117
CLION-SUR-INDRE	MAHUTEAU	VINCENT	29	RUE DE LA REPUBLIQUE	AK 267 ET AK 268
CLION-SUR-INDRE	CANTINE SCOLAIRE		5	AVENUE DU CHATEAU DE L'ISLE SAVARY	AH 104
CLION-SUR-INDRE	ALIMENTATION GENERALE		4	RUE DE LA GARE	AI 123
CLION-SUR-INDRE	LA POSTE	CODE 360550	2	RUE JULES PARISE	AH 117
CLION SUR INDRE	CABINET INFIRMIERS		10	RUE DE LA GARE	ZI 118
CLION-SUR-INDRE	LION	PASCAL	1	LUCHE	ZM 235 ET ZM 237
CLION-SUR-INDRE	MAISON	D'ENFANTS	6	RUE JULES PARISE	AI 127
CLION-SUR-INDRE	L'EPIS-TETE		7	RUE DE LA GARE	AH 101
CLION-SUR-INDRE	PHARMACIE	DE CLION	4	RUE DU MAIL	AH 88
CLION SUR INDRE	CARROSSERIE LECOMTE	Gregory	53	RUE DE LA REPUBLIQUE	AK 203 AK 205 AK 252 AK 206 AK 271 ZH 89 ZH 90 ET ZH 105
CLION-SUR-INDRE	TRANSAXIA		9 Bis	RUE DE LA REPUBLIQUE	AK 263
CLION-SUR-INDRE	HUILERIE VIGEAN		11	RUE DES VARENNES	ZV 584 ZV 583 ZV 548 ZV 209
CLION-SUR-INDRE	BRUNET	IOEL	11	RUE NATIONALE	AI 112
CLION-SUR-INDRE	TANI DE CLION		27	RUE NATIONALE	AI 107
CLION SUR INDRE	FOUR KARTING		2	LE BREUIL AUX GITTONS	ZH 159
CLION-SUR-INDRE	POUR KARTING		9	RUE NATIONALE	AI 113
CLION-SUR-INDRE	LADOUJANGE HIBREAU		2	RUE DE LA GARE	AH 295
CLION-SUR-INDRE	RAVAL	DECO	2	RUE DE LA GARE	AH 103
CLION-SUR-INDRE	MARTIN	ANGEL	3	MAUDERT	ZP 88
CLION-SUR-INDRE	RABOT DES BOIS		2	TESSON	ZV 184
CLION SUR INDRE	FARI DE TESSON	Monsieur VERHELST	1	RUE DE LA REPUBLIQUE	AK 179
CLION-SUR-INDRE	CHILLOUX	VIRGINIE	5	RUE LIMOUSINE	AI 300
CLION SUR INDRE	DAGALIT	FRERES	25 Bis	BIOUGES	ZI 135
CLION-SUR-INDRE	GAEC DE BIOUGE		4	ZONE ARTISANALE DE LA VALLEE DE MARTEAU	ZN 234
CLION-SUR-INDRE	MSB	M. CHESNET JEAN-PIERRE	17	RUE NATIONALE	AD0139
FLERE-LA-RIVIERE	CAFE DES SPORTS		21	ROUTE DE TOURS	Z02028
FLERE-LA-RIVIERE	NOUVELLE RTE	CONTRIO KEVIN	15	ROUTE DE CHATELON	AE0150
FLERE LA RIVIERE	DECIEN	THIERRY	25	ROUTE DE CHATELON	AE0145
FLERE-LA-RIVIERE	CRESPIN	FRANCIS	25		

FLERE LA RIVIERE	GAEC DE	VAUTOURNON		VAUTOURNON	AE0332-0333-0216
FLERE LA RIVIERE	PARC DE LA REUILLE		1	LA REUILLE	ZN0151-0152-
FLERE-LA-RIVIERE	LAMASSON DE L'INFORMATIQUE	Net Works PC Service	1	RUE NATIONALE	AD0170
FLERE LA RIVIERE	SASSIER ENTREPRISE	M. SASSIER Romain		LA FORGE	AX0176-0354-0055-0056
FLERE-LA-RIVIERE	PASQUIER	LUDOVIC		GRAND FOND	Z10026
FLERE-LA-RIVIERE	PATRICIA MATHIEU CAILLER		29	RUE NATIONALE	AD0129
LE TRANGER	PIZZ & DE LICES		7	ROUTE DE PREAUX	AR 0041
MURS	ALLOIGNY LTD			ALLOIGNY	AI193 - AI0316
PALLUAU SUR-INDRE	CANTINE SCOLAIRE - CENTRE SOCIO	PALLUAU SUR-INDRE	30 A	RUE DE VERDUN	AI0201
PALLUAU SUR-INDRE	LES GYCHONS		28	AVENUE DE LA GARE	AR0224
PALLUAU SUR-INDRE	VILLERET BERNARD SARL		30	RUE DU LAVOIR	BD0455
PALLUAU SUR-INDRE	SAINT SULPICE DE PALLUAU		13	RUE DES PRUNUS	AK0233
PALLUAU SUR-INDRE	LE PEIGNE DE MAGALI		29	RUE DE VERDUN	20 m² sur la BD0617
PALLUAU SUR-INDRE	SOVERAIN PATRICK			LA CHARTRIE	
PALLUAU SUR-INDRE	AUMARCHE DE VALERIE		20	RUE BASSE	160 m² sur la BD0188
PALLUAU SUR-INDRE	PETIT	JEROME	30	RUE BASSE	80 m² sur la BD0161 et 120 m² sur la BD 0160
PALLUAU SUR-INDRE	LE SAINT LAURENT		22	RUE BASSE	97 m² sur la BD0168
PALLUAU SUR-INDRE	MASSICARD	Beatrice	10	COURSEVIE	BLO044
PALLUAU SUR-INDRE	PHILIPPON	Odele	5	CHEMIN DE LA BRANDE	AX0353
ST-CYRAN DU JAMBOT	LE PETIT SAINT CYRAN		11	RUE SAINT ELON	AB023
ST-CYRAN DU JAMBOT	CAILLER	CEDRIC		ROUILLE COUTEAU	ZH002

IX : D04 : RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU DE LA COMMUNE DE CLION-SUR-INDRE.

ARRET DU PROJET ET DE BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 1^{er} décembre 2021 pour engager la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clion approuvé le 27 février 2012. Il présente le projet de révision allégée n°1 qui comprend un ajustement du plan de zonage nécessaire pour permettre à l'entreprise VIGEAN un projet d'accueil de clientèle pour les négociations commerciales dans un cadre paysager. Il s'agit d'étendre la zone Uy des Varennes qui est actuellement en zone agricole A.

Ce projet ne remet pas en cause le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le conseil communautaire a délibéré le 1^{er} décembre 2021 pour organiser une concertation avec la population. Monsieur le Président indique que la concertation s'est déroulée conformément à cette délibération par :

- un affichage de la délibération de prescription de la révision allégée n°1 pendant une durée de 1 mois au siège de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry et de la mairie de Clion ;
- une information du public par la presse locale le 28 décembre 2021 et sur le site internet de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry le 24 décembre 2021 et par affichage en mairie de Clion le 24 décembre 2021 ;
- la possibilité d'adresser des observations par écrit au Président de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry ;
- la tenue d'un registre destiné aux observations de toutes personnes intéressées tout au long de la procédure au siège de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry et de la mairie de Clion ;
- la présentation du dossier en réunion publique le 14 juin 2022, à la salle des fêtes de Clion. Cette réunion a été annoncée par voie de presse le 28 mai 2022 ;

- la concertation avec le propriétaire concerné par le projet d'extension de la zone Uy, rencontré le 28 février 2022, et avec les associations de protection de l'environnement et du patrimoine qui ont été destinataires du projet de dossier en mai 2022 (Indre nature, fédération départementale de pêche et l'amicale des pêcheurs de Châtillon-sur-Indre).

Monsieur le Président présente le contenu des observations émises dans le cadre de cette concertation à savoir :

- lors de la réunion publique du 14 juin 2022, où étaient présentes 5 personnes qui n'ont pas exprimé d'opposition au projet. Le débat a concerné la procédure dont la concertation. Un compte-rendu de réunion a été rédigé le 23 juin 2022 ;
- l'entreprise Vigean, propriétaire concerné par le projet d'extension de la zone Uy : a rappelé les motifs de sa demande d'extension de la zone destinée aux activités Uy, pour le développement de l'entreprise ;
- un courrier de la fédération départementale de pêche du 1er juin 2022, a émis un avis favorable au projet sur la base de ses compétences sur les milieux aquatiques.

La concertation qui s'est tenue ne conduit donc pas à revoir le projet. La procédure peut se poursuivre sans modification du dossier.

- **VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-14 et suivants, L.153-31 et suivants, et R.153-3 à R.153-7 ;
- **VU** la délibération du 1^{er} décembre 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clion, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;
- **VU** les résultats de la concertation qui s'est tenue pendant la durée des études et le bilan qui en est établi ;

- **VU** le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clion et notamment la notice de présentation et le règlement graphique.

Considérant que le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis :

- aux personnes publiques associées pour la réunion d'examen conjoint, définies dans le cadre de la délibération de prescription du 1^{er} décembre 2021 ;
- à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale pour avis au titre de l'évaluation environnementale ;
- à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) au titre de la réduction des terres agricoles ;

- à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de la réduction des terres agricoles ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sur avis favorable du Bureau ;

APPROUVE le bilan de la concertation avec la population sur le projet ;

DÉCIDE d'arrêter le projet de révision allégée n°1 Plan Local d'Urbanisme de la commune de Clion, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE que le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué aux personnes publiques associées à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, à la Mission régionale de l'autorité environnementale, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;

DIT que le dossier de concertation est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et elle fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et dans la mairie de la commune de Clion, durant un mois.

Les annexes sont consultables à la communauté de communes.

X : D05 : RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU DE LA COMMUNE DE FLÉRÉ-LA-RIVIERE.

ARRET DU PROJET ET DE BILAN DE LA CONCERTATION

Monsieur le Président rappelle que le conseil communautaire a délibéré le 1^{er} décembre 2021 pour engager la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fléré-la-Rivière approuvé le 3 octobre 2017. Il présente le projet de révision allégée n°1 qui comprend des ajustements du plan de zonage et des compléments réglementaires nécessaires pour permettre deux projets touristiques situés dans l'espace rural de la commune :

- classement de terrains actuellement situés en zone agricole A, en secteur de taille et de capacité d'accueil limitées à vocation touristique « At », à la Forge et à la Closerie ;
- classement de terrains actuellement situés en zone agricole A, en secteur de taille et de capacité d'accueil limitées « Ag » pour l'activité de disc-golf à la Closerie ;
- réalisation d'un règlement pour la création des secteurs « At » et « Ag ».

Ces projets ne remettent pas en cause le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le conseil communautaire a délibéré le 1^{er} décembre 2021 pour organiser une concertation avec la population et Monsieur le Président indique que la concertation s'est déroulée conformément à cette délibération, par :

- un affichage de la délibération de prescription de la révision allégée n°1 pendant une durée de 1 mois au siège de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry et de la mairie de Fléré-la-Rivière ;

- une information du public par la presse locale le 28 décembre 2021 et sur le site internet de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry le 24 décembre 2021 et par affichage en mairie de Fléré-la-Rivière le 3 janvier 2022 ;
- la possibilité d'adresser des observations par écrit au Président de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry ;
- la tenue d'un registre destiné aux observations de toutes personnes intéressées tout au long de la procédure au siège de la communauté de communes du Châtillonnais-en-Berry et de la mairie de Fléré-la-Rivière ;
- la présentation du dossier en réunion publique le 12 juillet 2022 à la salle des fêtes de Fléré-la-Rivière (réunion annoncée par voie de presse le 27 juin 2022 et par affichage en mairie de Fléré-la-Rivière le 27 juin 2022) ;
- la concertation avec les propriétaires concernés par les projets de création de STECAL, rencontrés le 28 février 2022, et avec les associations de protection de l'environnement et du patrimoine qui ont été destinataires du projet de dossier en juin 2022 (Indre nature, fédération départementale de pêche).

Monsieur le Président présente le contenu des observations émises dans le cadre de cette concertation à savoir :

- lors de la réunion publique du 12 juillet 2022, où étaient présentes deux personnes qui n'ont pas exprimé d'opposition au projet. Le débat a porté sur les motifs de la procédure, la réglementation de l'architecture contemporaine et la concertation. Un compte-rendu de réunion a été rédigé le 4 août 2022 ;
- les propriétaires concernés par les projets de création de STECAL ont émis quelques observations de détail sur le contenu de la notice de présentation et demandent la préservation d'un chêne remarquable à la Closerie, par mail du 23 mai 2022. Cette demande est prise en compte dans le dossier d'arrêt ;
- un courrier de la fédération départementale de pêche du 4 juillet 2022, a émis un avis favorable au projet sur la base de ses compétences sur les milieux aquatiques.

La concertation qui s'est tenue conduit donc à classer un chêne remarquable à la Closerie et à apporter quelques précisions dans la notice de présentation. Elle ne modifie pas les autres points du projet. La procédure peut se poursuivre avec le dossier ainsi ajusté.

- **VU** le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-14 et suivants, L.153-31 et suivants, et R.153-3 à R.153-7 ;
- **VU** la délibération du 1^{er} décembre 2021 prescrivant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fléré-la-Rivière, définissant les objectifs poursuivis et fixant les modalités de concertation ;
- **VU** les résultats de la concertation qui s'est tenue pendant la durée des études et le bilan qui en est établi ;
- **VU** le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fléré-la-Rivière et notamment la notice de présentation, l'évaluation environnementale, le règlement écrit et graphique.

Considérant que le projet de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis :

- aux personnes publiques associées pour la réunion d'examen conjoint, définies dans le cadre de la délibération de prescription du 1^{er} décembre 2021 ;
- à la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale pour avis au titre de l'évaluation environnementale ;
- à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO) au titre de la réduction des terres agricoles ;
- à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de la réduction des terres agricoles ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sur avis favorable du Bureau ;

APPROUVE le bilan de la concertation avec la population sur le projet ;

DÉCIDE d'arrêter le projet de révision allégée n°1 Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fléré-la-Rivière, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE que le projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme sera communiqué aux personnes publiques associées à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme, à la Mission régionale de l'Autorité Environnementale, à l'Institut National de l'Origine et de la Qualité (INAO), à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) ;

DIT que le dossier de concertation est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et elle fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté de communes et dans la mairie de la commune de Fléré-la-Rivière, durant un mois.

Les annexes sont consultables à la communauté de communes.

XI : D06 : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN : DÉLÉGATION A L'OPAC 36.

Pour mémoire, le conseil communautaire, par délibération n°24 du 1^{er} décembre 2021, a délégué le droit de préemption urbain de parcelles situées sur la commune de Châtillon-sur-Indre à l'OPAC 36 et cadastrées sections AM 104, AM 109, AM 110, AM 111-112-113, AM 115-116-117-118-119-120, AM 297-298, AM 354-362-363-380.

Or, il s'avère que la parcelle cadastrée section AM n°379 a été omise, il convient donc de la rajouter.

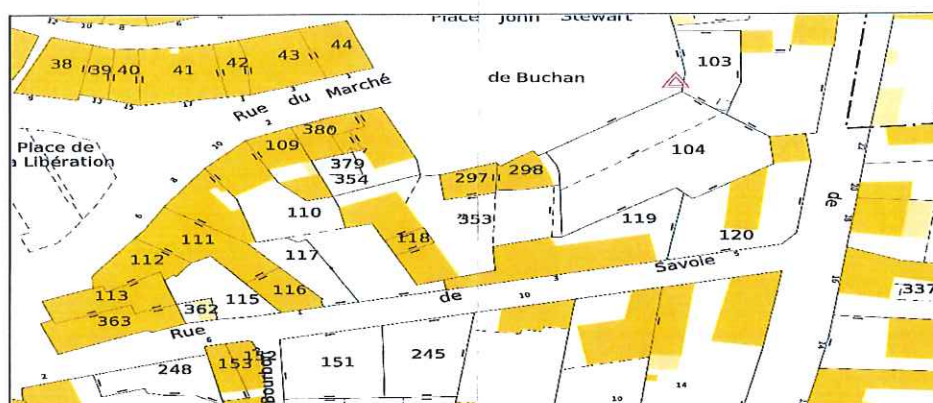
Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, sur avis favorable du Bureau, décide :

DE DÉLÉGUER le droit de préemption urbain à l'OPAC 36, la parcelle cadastrée section AM n°379, conformément au plan annexé ci-joint.

Cette délibération complète la délibération n°24 du 1^{er} décembre 2021.

Annexe à la délibération n°6 du 21 septembre 2022

cadastre.gouv.fr



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011

Impression non normalisée du plan cadastral

XII : D07 : CONTRAT RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE DU PAYS DE VALENÇAY EN BERRY.

Monsieur le Président présente aux membres du conseil communautaire le futur Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Valençay en Berry envisagé sur les périodes 2022-2028.

Pour rappel, le contrat est signé entre le Conseil Régional Centre Val-de-Loire, le Pays de Valençay en Berry et les communautés de communes du territoire.

Après un travail de concertation avec les acteurs du territoire et les collectivités, les grands axes du Contrat Régional de Solidarité Territorial du Pays de Valençay en Berry 2022-2028 se décomposent comme suit :

	Dotation de base	Fonds Sud	TOTAL
Développer l'emploi et l'économie	1 089 161 €	1 000 000 €	2 089 161 €
Favoriser le mieux être social	1 585 000 €	0 €	1 585 000 €
Renforcer le maillage urbain et rural	857 000 €	0 €	857 000 €
Stratégie régionale biodiversité	222 500 €	0 €	222 500 €
Plan climat énergie régional	915 000 €	0 €	915 000 €
Animation transversale	300 000 €	0 €	300 000 €
Enveloppe fongible	99 639 €	0 €	99 639 €
A vos ID	350 000 €	0 €	350 000 €
TOTAL	5 418 300 €	1 000 000 €	6418 300 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, sur avis favorable du Bureau,
- après avoir entendu le rapport du Président ;

AUTORISE le Président à négocier et signer le Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Valençay en Berry.

XIII : D08 : MARCHÉ DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS : RÉSULTAT DE L'AAPEL D'OFFRE (LOT 1 ET 2).

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le marché public du transport et du traitement des déchets ménagers et assimilés arrive à échéance au 5 septembre 2022.

Suite à l'appel d'offres lancé, conformément à la réglementation en vigueur, et au rapport d'analyse annexé à la présente délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avis favorable de la commission d'appel d'offres et sur avis favorable du Bureau ;

DÉCIDE de retenir la société PAPREC GROUP-COVED Environnement pour :

- ⇒ Le lot 1 : transport des emballages ménagers moyennant un montant de 12 076,40 € HT pour une durée de 16 mois.
- ⇒ Le lot 2 : traitement des ordures ménagères résiduelles moyennant un montant de 199 538,00 € HT pour une durée de 16 mois.

DONNE tous pouvoirs au Président pour la signature des documents afférents à ce marché public.

Monsieur le Président précise qu'il n'a aucune information concernant le site du Porteau de la part de la COVED, ni de la Préfecture.

Annexe à la délibération
n°8 du CC du 21.09.2022

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION POUR LE CHOIX DES ENTREPRISES

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.

Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry
1, rue Maurice Davailon
36700 CHATILLON-sur-Indre
Tél: 02.54.39.01.16
Mail : communautedecommunes36700@orange.fr

B - Objet de la consultation.

MARCHE DE PRESTATIONS PORTANT SUR LE TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

- LOT N°1 : TRANSPORT DES EMBALLAGES MENAGERS
- LOT N°2 : TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)

n Date de la réunion du choix des entreprises :

Mercredi 13 juillet à 14 heures

C - Décision de la Commission

Les membres de Commission :

- Valident le rapport d'analyse des offres (ci-joint)
- Décident de retenir :
 - o pour le Lot 1 (transport des emballages ménagers) : COLLECTES VALORISATION ÉNERGIE DÉCHETS (COVED SAS) 7, Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS
 - o pour le Lot 2 (traitement des ordures ménagères résiduelles) : COLLECTES VALORISATION ÉNERGIE DÉCHETS (COVED SAS) 7, Rue du Docteur Lancereaux 75008 PARIS

Accusé de réception en préfecture
036-200035848-20220921-20220809_D08-DE
Reçu le 30/09/2022

XIV : D09 : AVENANT N°2 DU MARCHÉ NÉGOCIÉ DE LA DÉCHÈTERIE DU PORTEAU A CHÂTILLON-SUR-INDRE.

Monsieur le Président rappelle que les révisions de prix sur le marché négocié pour l'exploitation de la déchèterie sont actualisées annuellement.

Il précise que le Premier Ministre, Monsieur Jean CASTEX a publié une circulaire le 30 mars 2022, relative aux conditions d'exécution et de modification des contrats de la commande publique, dans le but de soutenir les entreprises du fait de la hausse des prix des matières premières.

Par conséquent, la société COVED propose à la communauté de communes la possibilité de modifier le marché par une révision des prix au trimestre avec un effet rétroactif au 1^{er} avril 2022. Ce changement de fréquence se terminera avec la fin d'exécution du marché, soit au 31 août 2023.

Monsieur le Président explique de l'indice de révision de prix avec l'indice de variation d'avril et de juillet 2022 a augmenté de 6 % soit une plus-value d'environ 3 000,00 € HT.

Le conseil communautaire, sur avis favorable du Bureau, à l'unanimité des membres présents ;

ACCEPTE l'avenant n°2 au marché négocié de la déchèterie du Porteau à Châtillon-sur-Indre ;

DONNE tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président en charge de l'environnement pour tous documents afférent à ce dossier.

XV : D10 : PROJET DE CRÉATION D'UNE UNITÉ DE TRAITEMENT MUTUALISÉE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR) SUR LE TERRITOIRE DE L'INDRE POURSUITE DE LA DÉMARCHE INITIÉE.

En 2021, l'ensemble des collectivités de l'Indre et deux de la Creuse ont initié un rapprochement pour débattre sur l'avenir de la gestion des biodéchets et des ordures ménagères résiduelles et ont conclu à l'intérêt d'étudier la possibilité de créer une unité de traitement qui serait en capacité d'absorber la totalité des déchets produits sur leurs périmètres.

Dans cet objectif, une étude mutualisée a été lancée fin 2021 comprenant deux volets dont le rendu final est attendu début juillet 2022 :

- L'optimisation des services publics de gestion des déchets (extension des consignes de tri, fréquence, schéma de collecte, tri à la source du biodéchet, tarification incitative...),

La création d'une unité de traitement mutualisée.

Sur le second volet plus particulièrement, les travaux engagés ont permis, notamment, d'identifier :

- Les tonnages du périmètre à considérer,

- Les scénarios d'unités à privilégier au regard des flux et de la réglementation.

Parallèlement, l'étude a pu démontrer que sur le territoire régional, aucune unité de traitement n'est en capacité de traiter des tonnages supplémentaires qui viendraient de l'Indre et de la Creuse, confirmant ainsi l'urgente nécessité de trouver un exutoire local vertueux permettant de diminuer considérablement l'enfouissement.

Le conseil communautaire, l'unanimité des membres présents, sur avis favorable du Bureau, au regard de l'ensemble des éléments présentés et de leurs caractéristiques techniques, réglementaires et financières,

DÉCIDE de poursuivre les travaux entrepris sur le projet de création d'une unité de valorisation énergétique pour les OMR et les encombrants incinérables et de valorisation des biodéchets à travers l'unité de méthanisation de l'ABEV (scénario 3.2) ;

D'APPROUVER la poursuite du rapprochement avec l'ensemble des collectivités de l'Indre et de la Creuse dans le cadre du projet de création d'une unité de traitement mutualisée ;

D'AUTORISER le Président à signer tout document permettant de perpétuer la démarche engagée.

XVI : D11 : AVIS SUR LE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE CHARNIZAY.

Exposé :

La SAS – Parc Eolien de Charnizay Nord a pour projet l'exploitation d'un parc éolien de 4 générateurs et d'un poste sur le territoire de Charnizay et faisant l'objet d'une enquête publique du 15 septembre au 15 octobre 2022.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que par délibération n°11 du 1^{er} décembre 2020, l'assemblée s'est prononcée défavorablement à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire communautaire.

Après un large échange, le conseil communautaire,

EMET un avis défavorable sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Charnizay, du fait de sa proximité avec la commune de Cléré-du-Bois.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes pour l'avis défavorable :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 (Madame FAUCHON-VERDIER, Monsieur Jean-Marie BONAC, Monsieur Jacques CHARLOT).

XVII : COMMUNICATION DES VICE-PRÉSIDENTS.

Monsieur Jean-Marie BONAC, Vice-Président en charge de la voirie, demande aux communes de réfléchir sur leur projet 2023.

Il précise que les travaux réalisés sur la voirie cette année, n'ont pas supporté la sécheresse.

Monsieur Pierre BERTHOUMIEUX, Vice-Président en charge des bâtiments, précise que les travaux de la gendarmerie devraient débuter en 2023.



Monsieur Marc ROUFFY, Vice-Président en charge de l'environnement, n'a rien à ajouter.

Madame Béatrice LE GLOANNEC, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, jeunesse et sports, précise que sa commission, en présence de Monsieur Pierre BERTHOUMIEUX, Vice-Président en charge des bâtiments, va étudier les différentes possibilités d'ouverture de la piscine en 2023, afin de maîtriser les coûts.

XVIII : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Président informe que le prochain conseil communautaire se tiendra à Palluau-sur-Indre avant Noël.
La date reste à définir.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.

Le Président,
Plo Le Vice Président

Gérard NICAUD
P. Berthommieux

CCCB
Châtellonnais en Berry

La Secrétaire,

Joëlle DEPONT